



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

paiement des pensions

Question écrite n° 28015

Texte de la question

M. Axel Poniatowski interpelle le M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie au sujet du versement des retraites par la Caisse nationale d'assurance vieillesse. En effet, la CNAV verse chaque mois, à terme échu, les retraites dont les virements se déroulent entre les 11 et 13 du mois. Le Trésor public, de son côté, prélève les impôts les 7 ou 8 du mois. Il souhaite savoir si une harmonisation entre les versements des retraites et les prélèvements du Trésor public est envisageable, de façon à apporter plus de confort à nos concitoyens, en particulier les retraités.

Texte de la réponse

Les dates de prélèvement actuelles pour la mensualisation ne sont effectivement pas adaptées à la situation financière de tous les contribuables et notamment des retraités : le prélèvement mensuel, le 8 du mois, n'est pas en adéquation avec la situation des pensionnés du régime général qui représentent près de la moitié des pensions servies dans l'ensemble des régimes de sécurité sociale, dont les comptes bancaires sont crédités entre le 10 et le 13 du mois. Le décalage entre ces deux dates peut ainsi susciter la facturation d'agios bancaires, et, le cas échéant, détourner cette population du prélèvement mensuel. C'est la raison pour laquelle sur proposition du ministre de l'économie, des finances et de l'industrie et du ministre délégué au budget et à la réforme budgétaire, dans le cadre du programme « pour vous faciliter l'impôt », le décret n° 2003-787 du 21 août 2003 visant à décaler du 8 au 15 du mois la date du prélèvement mensuel a été pris. Cette mesure sera effective à compter du 1er janvier 2004.

Données clés

Auteur : [M. Axel Poniatowski](#)

Circonscription : Val-d'Oise (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 28015

Rubrique : Retraites : généralités

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 novembre 2003, page 8570

Réponse publiée le : 8 décembre 2003, page 9427